

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CEGID GROUP

(Eurolist)

Par courrier du 19 mars 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée (6 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 mars 2008, le seuil de 5% du capital de la société CEGID GROUP et détenir pour le compte desdits fonds, 456 000 actions CEGID GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CEGID GROUP sur le marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 9 232 676 actions représentant 10 067 507 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.